



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0569

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Partenariat avec le club sportif Lou Rugby - Saison 2008-2009 - Subvention

service : Délégation générale au développement économique et international

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Glérian, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacques, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillionel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrôt, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0569**

commission principale : développement économique

objet : **Partenariat avec le club sportif Lou Rugby - Saison 2008-2009 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine souhaite encourager les actions mises en place par le centre de formation du club sportif professionnel Lou Rugby.

Au-delà de la formation des jeunes joueurs, les actions visent à faire rayonner le club professionnel auprès des autres clubs de rugby de l'agglomération et à favoriser la diffusion de valeurs sportives auprès des jeunes.

Il s'agit d'organiser notamment des actions en faveur :

- des jeunes des clubs, avec la participation des meilleurs joueurs à des séances d'entraînement du centre de formation,
- des entraîneurs, avec l'organisation de séances de formation sur la préparation physique et la récupération,
- des médecins des clubs, en vue de journées ciblées sur la diététique et la prévention du dopage.

L'objet de la présente délibération porte sur le financement, par la Communauté urbaine, d'une mission d'intérêt général pour la saison 2008-2009, au titre de la formation, sur le fondement du décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001, pris en application de l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives codifiés aux articles L 113-2, L 113-3, R 113-1 et suivants du code du sport, pour un montant de 140 000 €, identique à celui de 2007-2008.

Les actions engagées seront conformes aux termes d'une convention qui respectera la liberté d'initiative du club sportif Lou Rugby ainsi que son autonomie et qui permettra de contrôler la bonne gestion des aides publiques.

Par ailleurs, pour la saison 2008-2009, la Communauté urbaine achètera des prestations de services, pour un montant de 99 200 € HT, sur la base d'un marché sans mise en concurrence, en référence à l'article 28 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le versement en une seule fois d'une subvention d'un montant de 140 000 € au club Lou Rugby, sur le fondement du décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001, pris en application de l'article 19-3 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, codifiés aux articles L 113-2, L 113-3, R 113-1 et suivants du code du sport et conformément à la compétence de la Communauté urbaine relative au soutien financier des clubs professionnels,

b) - les termes de la convention à intervenir avec le club Lou Rugby pour la saison 2008-2009.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 040.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.